

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**

**PROCÈS-VERBAL**

**DE LA SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2021**

**Présents :**

Céline BUON, Raphaël CHARPENTIER, Kévin COHEN, Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA, Golvine DE ROCHAMBEAU, Mario DEL PERO, Pauline PHAM, Paul VIGNAT, Baptiste VIVIEN.

**Absents ou excusés :**

Sarah BONVALET-YOUNES, Florence DANTON (procuration à Céline BUON), Grégoire ÉTRILLARD (procuration à Raphaël CHARPENTIER), Théo GAUDY, Stefania GHERCA, Emiliano GROSSMAN, Agathe LECOULANT, Cassandre REMOND, Julie SAADA.

**Assistaient à la séance :**

Pauline BENSOUSSAN	Directrice du pilotage
Laura BERNARD	Secrétaire générale de Sciences Po Environnement
Gabriela CROUZET	Directrice des admissions
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la formation par intérim
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Tristan GUILLAUMOT	Président de Sciences Polémiques
Sylvie HERLICQ	Déléguée ressources et vie enseignante
Tiffany KONIEZNA	Présidente de Sciences Po Environnement
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie de campus et de l'engagement
Baptiste VIVIEN	Responsable de l'engagement étudiant

\*

\* \*

I. Validation des conventions annuelles 2021-2022 des associations permanentes	2
II. Point d'actualité relatif à la procédure de désignation de la nouvelle direction	6
III. Point d'information sur les admissions	10
IV. Reconnaissance des associations étudiantes	17
V. Adoption des financements des projets étudiants soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante du 25 octobre 2021	18
VI. Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 13 septembre et du 4 octobre 2021	18
VII. Échange d'informations sur des questions diverses	18

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2021**

*La séance est ouverte à 8 heures 34 par Raphaël CHARPENTIER.*

**Raphaël CHARPENTIER**

Bonjour à toutes et tous. Je vous propose que l'on commence ce conseil qui arrive au début d'une semaine assez décisive pour Sciences Po, nous le savons toutes et tous, et nous aurons l'occasion d'en discuter puisqu'elle est l'aboutissement d'un processus qui a duré depuis maintenant plusieurs mois, qui a commencé avant l'été, nous savons dans quelles circonstances, et qui a duré pendant pratiquement tout ce semestre avec le choix de la personne qui sera soumise à l'autorité de désignation pour devenir directrice ou directeur de Sciences Po. Nous aurons l'occasion d'en discuter, donc je ne vais pas préempter le débat ici. Je ne vais pas préempter non plus ce que seront nos échanges sur la question que nous pourrions poser aux candidats lors de leurs auditions au Conseil de l'institut, et je veux ici aussi remercier Jeanne LAZARUS d'avoir accepté que le CVEF prenne aussi un peu part à ce processus de désignation en posant une question à chaque candidat. En revanche, je souhaitais dès maintenant avoir un mot pour Bénédicte DURAND qui a rejoint cette maison il y a un certain temps, l'a servie avec passion, je crois que nous le savons toutes et tous même si nous avons parfois eu des divergences, même si nous avons, de mon côté, souvent eu des convergences. Elle a servi cette maison avec passion depuis des années et qui, elle l'a annoncé, la quittera à l'issue de ce processus. Nous lui devons beaucoup des réformes récentes de la maison. Je pense en particulier à la dernière, la réforme des admissions, qui permet, j'en suis convaincu, une plus grande équité et une plus grande diversité dans les profils que nous recrutons. Je voulais donc commencer par avoir un mot pour elle, et nous aurons sans doute l'occasion de lui dire encore, pour lui rendre maintenant cet hommage avant que nous nous concentrons sur ce que sera l'avenir de Sciences Po avec une nouvelle directrice ou un nouveau directeur.

**I. VALIDATION DES CONVENTIONS ANNUELLES 2021-2022 DES ASSOCIATIONS PERMANENTES**

Sans plus attendre, puisque les choses continuent et cela a aussi été la beauté de cette institution qui, malgré les périodes de crise qu'elle a connues pendant ces quelques derniers mois, a réussi à maintenir ses activités, à avoir une rentrée Covid qui s'est parfaitement passée, ou en tout cas le mieux possible, et une vie associative qui a pu continuer, donc nous allons commencer par la validation des conventions annuelles des associations permanentes et par une intervention qui aurait dû avoir lieu au précédent CVEF. Donc, je prie les responsables associatifs présents de bien vouloir nous excuser d'avoir dû reporter leur présentation. C'était une volonté conjointe de Mariana DE ABREU et de moi-même d'avoir devant nous, au sein de ce conseil, les responsables associatifs pour présenter leurs projets associatifs, que nous puissions échanger avec. C'était quelque chose qui n'avait pas lieu jusque-là et c'était sans doute dommage de ne pas pouvoir avoir cet échange. Donc, je vous remercie d'être là. Nous aurons après vos présentations un certain nombre d'autres conventions de nouvelles associations permanentes à adopter. Mais je vous propose de commencer par la présentation de Sciences Po Environnement, présentée par Laura BERNARD et Tiffany KONIEZNA, puis celle de Sciences Polémiques par Tristan GUILLAUMOT.

**Laura BERNARD**

Bonjour à tous. Je suis la secrétaire générale de Sciences Po Environnement et je vais vous faire un très rapide résumé de ce qu'il s'est passé l'année dernière et je laisserai la parole à Tiffany KONIEZNA, la coordinatrice nationale, pour parler de nos projets futurs. L'année dernière a été assez compliquée à cause du Covid. Nous avons quand même réussi à maintenir un certain nombre de formats comme nous

avons l'habitude de le faire, comme la Semaine européenne de réduction des déchets qui aura lieu bientôt sur différents campus, et nous avons également réussi à mettre en place des formats qui étaient totalement intégrés à cette année très virtuelle, des formats 100 % en ligne, comme des calendriers de l'Avent sur les réseaux sociaux, un podcast qui a été lancé et qui va continuer cette année ou des débats, comme des ateliers d'écriture sur l'éco-anxiété ou les conférences qui ont été adaptées en ligne. C'est un autre type de format qui est passé du présentiel au distanciel. Nous avons réussi aussi à conserver des partenariats, comme au Havre où ils ont réussi à garder leur partenariat avec l'AMAP. Nous avons réussi à créer un partenariat avec l'Académie du Climat dont je pense que vous avez tous entendu parler. Nous avons fait pas mal d'événements à l'Académie du Climat et nous allons pouvoir continuer à en faire cette année, mais je vais laisser Tiffany en parler.

### **Tiffany KONIEZNA**

Bonjour et merci beaucoup pour ce temps de parole. Cette année, nous avons la chance que la situation sanitaire se soit apaisée. Nous avons un retour à la normale, on peut le dire. Le moment crucial a surtout été la pré-rentrée et la rentrée où nous avons vraiment essayé d'être très actifs et actives sur le campus, notamment à travers la Semaine du climat où l'on a fait énormément d'événements, que ce soient des conférences ou des ateliers avec des intervenants extérieurs sur des thèmes environnementaux. Nous avons aussi fait des ateliers de réparation de vélo et beaucoup de partenariats avec d'autres associations en lien avec l'environnement, notamment avec Sciences Pistes Cyclables, La Grenade, etc ce qui était très positif. Après cette rentrée, nous avons essayé de développer Sciences Po Environnement encore plus que les années précédentes en essayant de mettre un point sur le national puisqu'en tant que Présidente, je suis aussi coordinatrice nationale. L'idée, c'est d'essayer de rassembler tous les campus et de galvaniser tous les campus délocalisés autour de Sciences Po Environnement. Nous avons pour objectif de créer des semaines à thème qui seraient similaires à tous les campus et de voir ce qu'il se passe sur les différents campus pour voir comment chaque campus essaie de mettre en place par exemple la Semaine européenne de réduction des déchets, etc. Nous avons aussi la Quinzaine de la mode où l'on essaie de faire des partenariats avec d'autres associations de Sciences Po. Je trouve cela très intéressant, car nous ne sommes pas juste centrés sur nous-mêmes et sur Paris. Nous allons essayer d'aller voir d'autres associations. C'est une semaine qui est assez dense parce qu'il y a beaucoup d'événements qui vont rassembler beaucoup d'étudiants et d'étudiantes et qui permettent aussi de travailler avec d'autres associations et de les sensibiliser aux enjeux environnementaux. Par ailleurs, on a fait beaucoup d'ateliers. On a été présents à la Cité des Sciences il y a quelques semaines avec Laura et d'autres membres de Sciences Po Environnement. On a présenté ce qu'on faisait à Sciences Po Environnement auprès d'autres associations étudiantes de Paris ou en France qui sont en lien avec les thèmes environnementaux, auprès d'enfants, de parents, d'enseignants, etc. Donc on représente Sciences Po Environnement et Sciences Po au national. Nos objectifs, c'est vraiment d'essayer de retrouver le mouvement qu'on avait avant le Covid. La dernière chose, c'est que l'on a aussi un potager. Le nouveau campus va ouvrir. C'est un de nos gros projets. On y travaille beaucoup, notamment pour les 150 ans de Sciences Po, on aimerait faire quelque chose. On ne vous en dit pas plus, mais on essaie vraiment de faire quelque chose d'assez sympa pour les étudiants et pour la communauté Sciences Po et le campus.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Merci beaucoup à toutes les deux. Merci pour votre engagement pour une association qui, on le sait, joue un rôle important dans ses actions et en jouant aussi un peu la mouche du coche, ce qui est important, sur les questions d'environnement à Sciences Po. Est-ce qu'il y a du côté du conseil des questions ou des interrogations sur les missions de Sciences Po Environnement? Non, rien de particulier? Je vous remercie. M. GUILLAUMOT je vous cède la parole.

### **Tristan GUILLAUMOT**

Bonjour à toutes et à tous. Je suis président de Sciences Polémiques. Je vous remercie pour cette invitation. Le rôle de Sciences Polémiques au sein de Sciences Po, c'est d'une part d'organiser les

concours d'éloquences qui ont lieu tout au long de l'année et d'autre part de mettre en place les formations à la prise de parole en public pour la communauté étudiante de Sciences Po et pour des acteurs extérieurs, avec un objectif commun qui est de lutter contre les inégalités dans l'accès à la prise de parole en public pour tâcher de démystifier l'exercice en le rendant le moins intimidant possible et en luttant contre l'autocensure. Nous avons donc un engagement très fort en faveur d'un égal accès à la parole de toutes et tous en portant une attention toute particulière à toutes questions de discrimination, de violences, qu'elles soient sexistes, sexuelles, racistes, homophobes, dans la parole comme dans les comportements. À Sciences Polémiques, on entame notre deuxième année en tant qu'association permanente et nationale. Le bilan de la première année, c'est-à-dire l'année dernière, a été plutôt très bon malgré le contexte sanitaire particulièrement difficile, puisque tous les concours ont pu avoir lieu, que ce soit le Choc des premières années, les Triplétades, le Prix Richard DESCOINGS ou encore le Prix Philippe SÉGUIN. Les premiers balbutiements de la formation, que ce soit interne comme externe, nous ont particulièrement aidés à structurer les formats qu'on a pu commencer à mettre en place cette année. Cela a plutôt été un bon bilan l'année dernière malgré le Covid.

Notre activité pour cette année est structurée en deux parties. D'abord, les concours. Cette année, on a pu reprendre notre activité totalement à la normale, soit avec nos événements d'intégration, soit avec les premiers concours d'éloquence. On a commencé dès la première semaine avec le Choc des premières années qui réunit les deux plus grands campus de Sciences Po, en l'occurrence Paris et Reims, avec comme objectif de rapprocher les vies de campus de ces deux antennes mais également les bureaux des antennes qui apprennent à commencer à travailler ensemble. Ensuite ont eu lieu les Triplétades au cours du mois d'octobre, qui ont été un très joli succès et qui ont permis de remplir à nouveau l'amphithéâtre Boutmy pour un événement de Sciences Polémiques. Il nous reste pour cette année le Prix Mirabeau qui a lieu pour la première fois à Paris depuis 10 ans et qui sera une très belle occasion de faire briller la communauté étudiante, sa richesse face à tous les autres instituts d'études politiques avec la spécificité et nouveauté cette année qui est qu'on met en place cette semaine des sélections auprès de tous les campus de Sciences Po et qu'on donne la possibilité à toutes les antennes de Sciences Po de faire valoir leurs candidats pour représenter Sciences Po face aux instituts d'études politiques du reste de la France. Ensuite, le Prix Richard DESCOINGS qui se tiendra à Menton au mois de février et qui représente l'intéressant défi de rassembler tous les campus de Sciences Po dans son campus le plus lointain. Et enfin, le Prix Philippe SÉGUIN qui aura lieu, on l'espère, dans les conditions sanitaires les plus normales possible après trois ans, une édition annulée et une édition sans public.

Le deuxième versant, c'est la formation. Elle se met en place autour de trois grands pôles de formation, chacun dans des cycles de trois séances, avec une formation interne généraliste pour tout le monde, une formation interne non mixte par des femmes pour des femmes, et une formation externe qui se met en place auprès de lycéens ou d'associations partenaires avec comme objectif à moyen terme de parvenir à mettre en place des projets de parcours civiques, notamment des projets civiques libres, des formations en quelque sorte sponsorisées par Sciences Polémiques. Je finirai en rappelant que nos objectifs pour cette année sont particulièrement de renforcer les liens entre les campus, puisqu'on a enfin une structure nationale complète sachant que le campus du Havre met en place cette année la dernière antenne qui manquait à Sciences Polémiques. On a eu l'occasion notamment de tenir le premier conseil d'administration nationale de l'association en tant qu'association permanente nationale, ce qui a permis de jeter les bases du fonctionnement régulier de l'association, d'affirmer nos objectifs de formation, ce qui est un objectif capital à l'échelle de toutes les antennes, et de mettre en place la coordination inter-campus et de rester à l'écoute des besoins des évolutions très différentes au sein des campus. Je vous remercie.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Merci beaucoup. Je précise que c'était il y a huit ans, la dernière fois que Paris a accueilli le Prix Mirabeau en 2013. Je vous remercie pour cette association qui m'est chère, chacun peut-être ici le sait, mais qui a pris une autre ampleur ces dernières années et permet aujourd'hui de faire vivre la parole et surtout d'aider chacun, de former et des fournées de lutter contre les inégalités des chances, ce qui est

une dimension nouvelle à laquelle je sais que vous êtes attachés. C'est important, je crois, et utile. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ou des interrogations sur la présentation de M. GUILLAUMOT ?

### **Mario DEL PERO**

C'est seulement une remarque sur l'importance d'impliquer aussi les campus en région, que vous avez soulignée, et à côté de cela, les étudiants internationaux, bien évidemment. Donc, c'est très bien que vous ayez aussi une antenne au Havre. Je vous encourage à travailler sur cette dimension.

### **Tristan GUILLAUMOT**

Effectivement, vous me permettez de préciser qu'on a aussi mis en place cette année un nouveau format dans la formation que j'ai oublié de mentionner mais qui est une formation intégralement en anglais pour permettre aussi que la formation soit ouverte aux étudiants internationaux.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Très bien, merci beaucoup. Effectivement, comme le soulignait M. DEL PERO, vous êtes les deux associations permanentes nationales présentes sur tous les campus, ce qui est important et l'une des raisons pour lesquelles nous avons souhaité que vous puissiez prendre la parole devant ce conseil. Merci beaucoup à tous les trois.

### **Baptiste VIVIEN**

Pour aller dans le sens des deux associations qui viennent de se présenter, sept nouvelles associations sont à jour de leur convention et sont donc en mesure d'être présentées à votre validation. Il y avait pour les associations du campus de Paris l'Association des étudiants de l'École d'Affaires Publiques de Paris rattachée à l'école pour laquelle une dotation de l'École des Affaires Publiques de 5000 € est proposée. Ensuite, il y a l'association SPIV, qui est une association de double cursus au collège universitaire avec Paris IV, Sorbonne Université, pour laquelle le collège propose également une dotation de 1000 €, et non pas 1500 € comme il est écrit dans le document. Je vous prie de m'excuser pour la coquille. La Grenade, ensuite, c'est une toute nouvelle association qui se présente pour la première fois comme association permanente. C'est le fruit d'un projet collectif initié par la Direction de la vie de campus et de l'engagement afin de mettre en place une épicerie participative et solidaire pour le bien-être alimentaire des étudiants. C'est un groupe d'étudiants qui a travaillé à l'instauration de cette nouvelle association. L'épicerie sera basée en salle Halévy au 56 rue des Saints-Pères. Elle aura pour objectif deux points : une épicerie participative ouverte à toutes celles et tous ceux qui le souhaitent. Il suffit de s'y engager, de donner un peu de temps et les étudiants et les étudiantes pourront bénéficier de cet accès à une alimentation de qualité à des prix très accessibles. Et un volet solidaire qui est le fruit d'une collaboration très étroite avec la Direction de l'accueil et de l'accompagnement pour venir en soutien et en aide à des publics étudiants en grande difficulté. Ces étudiants sont orientés par la DAA directement vers cette épicerie, pouvant accéder eux et elles aussi à une alimentation de qualité à des prix spécifiquement établis, donc très réduits. Pour cette dotation annuelle, la DVCE propose une dotation de 3000 € qui viendra en support de tout ce qui sera le besoin de fonctionnement de l'association tout au long de l'année et la mise à disposition d'un lieu, c'est-à-dire la salle Halévy dont je parlais, au moins pour cette année. Toujours à Paris, nous avons l'association In Situ qui est l'association en lien avec l'École urbaine et pour laquelle l'école propose une dotation de 1000 €. Enfin, sur les campus en région, le Bureau des Arts du campus de Poitiers pour lequel le campus propose une dotation de 4000 €, l'association sportive ASI, Association Sportive Ibéro-américaine, sur le campus de Poitiers pour laquelle le campus propose également une dotation de 4000 €, et enfin Piste pour la Réussite qui est une association missionnée par le campus de Reims et chargée de piloter, d'accompagner le dispositif des Cordées de la Réussite au sein des campus de Reims. L'association ne porte pas en elle-même les charges financières de l'organisation puisque c'est un fort partenariat avec le rectorat, la mairie et d'autres acteurs locaux, mais elle est missionnée par le campus pour mettre en place un certain nombre

d'ateliers, accompagner certaines cordées et organiser les événements et représenter l'institution et le campus de Reims avec les partenaires locaux. Donc, pas de dotation financière mais, en revanche, une mise à disposition d'une boîte aux lettres et de lieux pour les ateliers ou de salles pour diverses conférences.

**Raphaël CHARPENTIER**

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ou des interventions ? Non. Donc, nous allons pouvoir procéder au vote. Est-ce qu'il y a des procurations ?

**Ismahane GASMI**

Il y en a deux : M. ETRILLARD à vous-même, Monsieur le Président, et Mme DANTON à Mme BUON.

**Raphaël CHARPENTIER**

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté à l'unanimité.

*Les membres votent la validation des conventions annuelles des associations permanentes à l'unanimité.*

## **II. POINT D'ACTUALITE RELATIF A LA PROCEDURE DE DESIGNATION DE LA NOUVELLE DIRECTION**

**Raphaël CHARPENTIER**

Cela nous permet de passer au deuxième point sur la procédure de désignation. Il y a 15 jours, le Comité de recherche a désigné trois personnes parmi les candidatures, il y en avait 23 à l'origine qui ont été sélectionnées, pour être présentées au Conseil de l'institut et au Conseil d'administration de la FNSP. Ces trois personnes étant M. Olivier FARON, Mme Christine MUSSELIN et M. Mathias VICHERAT. Leurs projets ont alors été diffusés, ou plus exactement mis en ligne. J'avais tenu juste après leur sélection à les envoyer à l'intégralité des membres du conseil pour qu'ils puissent en prendre connaissance. Demain matin, à partir de 8 h 30, aura lieu le Conseil de l'institut où chacun des trois candidats viendra s'exprimer pendant une heure au cours d'un échange qui, si mes souvenirs et de ce que j'ai compris des règles sont exacts, sera majoritairement composé de questions-réponses et pas forcément d'un long exposé des candidats. Il y aura un exposé bref préliminaire puis des questions-réponses pendant 50 minutes, donc 10 minutes d'exposé et 50 minutes de questions-réponses. Chacun des candidats parlera pendant une heure. Après quoi, le Conseil de l'institut délibérera et votera selon des règles en suivant la majorité absolue avec un système à plusieurs tours. Le lendemain, la même opération se déroulera devant le Conseil d'administration de la Fondation Nationale des Sciences Politiques avec cette fois-ci une majorité qualifiée des deux tiers des membres du conseil présents. Si les deux conseils sont en accord, le nom est alors transmis à l'autorité de désignation et l'on peut s'attendre à ce que d'ici quelques semaines, probablement assez rapidement, l'autorité de désignation fasse la désignation du directeur ou de la directrice et qu'un nouveau directeur ou une nouvelle directrice soit désigné. S'il n'y avait pas d'accord, les bureaux des deux conseils, le Conseil de l'institut et le Conseil d'administration de la FNSP, se réuniront et étudieront en fonction des échanges qu'ils ont eus pendant la procédure de délibération le nom de la personne qui leur semble la plus enclin à pouvoir obtenir la majorité des voix et l'assentiment des deux conseils. Ils se mettent d'accord. Cette personne est alors re-proposée au Conseil de l'institut et au Conseil d'administration de la FNSP. Soit il y a un accord cette fois, et dans ce cas-là, le nom est proposé à l'autorité de désignation, soit il n'y a pas d'accord et nous recommençons la procédure au début. Voilà ce qui devrait se passer dans les jours qui viennent. Sur ce point et sur la procédure de désignation, est-ce qu'il y a déjà parmi vous des questions, des remarques ou des interventions ?

### **Golvine DE ROCHAMBEAU**

Une question en termes de transparence. Est-ce que tous les votes seront connus et publics ? Est-ce qu'on connaîtra exactement le vote du Conseil de l'institut et du Conseil d'administration au fur et à mesure ?

### **Kévin COHEN**

Une brève interrogation sur les critères de sélection des trois candidats.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Sur le point procédural, qui est celui sur lequel je peux répondre de manière claire et certaine, oui, nous saurons que le Conseil de l'institut a désigné A, B, ou C, et que le Conseil d'administration de la FNSP a désigné A, B, ou C. En revanche, au sein des conseils, le vote est à bulletin secret. Donc, nous ne saurons pas qui a voté pour qui. En revanche, on connaîtra le résultat final. Sur les critères de sélection, le Conseil de la vie étudiante et de la formation, vous le savez, ne prend pas part de facto au processus de désignation. Je n'étais pas membre de la commission, Mariana non plus. Personne ici ne faisait partie du comité de sélection. Nous connaissions pour certains et certaines sans doute des personnes qui en faisaient partie, mais je n'ai pas personnellement connaissance des délibérations du comité de recherche et des critères exacts qui ont présidé à leur décision. Néanmoins, pour en avoir parlé après coup avec Laurence BERTRAND DORLÉAC et Jeanne LAZARUS, ce que je peux dire, mais je ne vais pas trahir leurs pensées et les faire parler, c'est que la volonté a été de trouver des candidats qui avaient un projet à leur sens complet pour Sciences Po et qui présentaient une diversité de projets et de perspectives pour les conseils avec trois personnes qui avaient à la fois dans leur projet et dans leur parcours une diversité qui permettait ainsi aux deux conseils de choisir parmi différents profils celui ou celle qui leur semblait le plus adapté. Pour le reste, nous avons toutes et tous un avis personnel. Ensuite, je n'ai pas plus à en dire. Sur ce processus de désignation, y a-t-il d'autres questions ?

### **Paul VIGNAT**

Était-il prévu au départ qu'il y aurait trois noms qui sortiraient ou pas ?

### **Raphaël CHARPENTIER**

La commission fait passer aux conseils le nombre de noms qu'ils souhaitent. S'ils avaient voulu passer huit noms, ils auraient pu passer huit noms. Pour ce qui est de notre implication, j'ai demandé à la présidente LAZARUS si elle acceptait que le Conseil de la vie étudiante et de la formation ait sa question posée par son intermédiaire demain lors des auditions des candidats. J'espère que personne ici n'y voit d'objection ou ne me reproche d'avoir pris cette initiative. La présidente LAZARUS l'a acceptée.

En ayant réfléchi avec elle, elle me disait qu'elle tenait notamment à ce que la question que nous puissions poser puisse englober l'intégralité des communautés de Sciences Po et ait une portée assez générale puisque, notamment pour les questions particulières, chacune des communautés que nous représentons, qu'il s'agisse des vacataires, des étudiants ou des étudiantes, etc., sera représentée demain, aura le droit de prendre la parole et de poser des questions peut-être pour leur communauté spécifiquement. J'ai entendu cette remarque. Après y avoir réfléchi, je vous proposais de partir sur une question que je soumetts à la délibération portant sur les 100 premiers jours du mandat du nouveau directeur ou de la nouvelle directrice, l'interrogeant spécifiquement sur les questions de vie étudiante et de pédagogie qui sont notre cœur de compétence. Cette question, dans mon esprit, avait pour objectif de donner un peu plus de concret aux présentations qui pourraient être faites au-delà des grands axes que nous avons pu lire dans les dossiers de candidature et de nous dire un peu plus concrètement quelle serait la feuille de route pour ce qui relève du premier semestre, des principales décisions qui seraient prises par le nouveau directeur ou la nouvelle directrice, qu'il puisse les détailler et s'y engager formellement et sur un PV auquel nous aurons accès et qui, ensuite, sera opposable naturellement lors de nos prochains échanges.

Est-ce qu'il y a là-dessus, et je l'espère, des remarques, des questions ou des interrogations ? Êtes-vous d'accord ? Avez-vous d'autres idées ?

**Golvine DE ROCHAMBEAU**

Pour démarrer un débat, je ne dis pas que je suis contre, mais pourquoi lui poser la question sur 100 jours plutôt que sur les grandes lignes directrices sur tout son mandat ?

**Raphaël CHARPENTIER**

Parce que les grandes lignes directrices feront a priori l'objet de leur présentation de 10 minutes sur l'ensemble de leur programme et qui, par ailleurs, ont été détaillées au sein de leur projet auquel nous avons eu accès. Nous pourrions ensuite avoir chacun notre opinion sur les projets présentés, mais je pense qu'on pourra chacun convenir qu'ils donnent une orientation plus ou moins marquée, mais une orientation, avec un parti pris plus ou moins fort et donnent des lignes directrices pour ce que serait un mandat de tel ou tel candidat. C'est pour cela qu'une question plus précise sur les premières actions, sur ce qui pourrait donner le la et le ton de la direction qui serait choisie, paraissait intéressante. Néanmoins, je suis ouvert. Mais voilà pourquoi un engagement plus concret sur le début du mandat plutôt que les grandes lignes qui seront de toute façon abordées par les candidats dans leur présentation initiale et l'ont été également en partie dans leur projet.

**Céline BUON**

Est-ce que 100 jours, c'est suffisant ?

**Raphaël CHARPENTIER**

C'est un marqueur. Cela revient au premier semestre, en réalité. C'est : « quelles seront vos actions au premier semestre du mandat ? » Mais on peut changer si vous le souhaitez. C'est plus pour la symbolique que cela représente.

**Céline BUON**

Mais cela dépend tellement du moment de l'année où la personne prend ses fonctions. Je ne sais pas, mais si elle les prenait au mois d'avril ou mai, c'est un coup d'épée dans l'eau. Peut-être mettre « semestre ». Mais bon, c'est du détail.

**Raphaël CHARPENTIER**

On sait qu'en l'occurrence, la personne prendra ses fonctions a priori fin novembre au plus tôt si tout va bien. Donc, les 100 premiers jours recouvrent globalement la toute fin de ce semestre et les premières actions prises avant les vacances de Noël et le prochain semestre. Néanmoins, si vous préférez qu'on dise « pour le premier semestre », on peut le dire. Les 100 jours avaient plutôt une portée symbolique.

**Golvine de ROCHAMBEAU**

C'est du détail, mais peut-être qu'une autre manière de poser la question serait de dire : « quelles seraient les premières mesures significatives ? » C'est une proposition. Je ne sais pas si c'est la bonne. Pour que ce soit peut-être un peu plus général, mais je ne sais pas.

**Céline BUON**

Je pense que la dimension de temps peut être importante pour montrer les limitations de l'action.

**Raphaël CHARPENTIER**

D'accord. On reste plutôt sur une dimension de temps. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

**Pauline PHAM**

Peut-être spécifier, pour rendre les choses plus tangibles et concrètes, ce qu'est leur vision de la réussite et comment ils vont la mesurer au terme de ces 100 jours.



**Raphaël CHARPENTIER**

Quand vous dites la réussite, c'est leur réussite propre ?

**Pauline PHAM**

Justement, c'est pour cela que c'est important de spécifier. C'est quoi, un projet réussi ou qui commence à prendre forme ? Comment le mesurent-ils pour que ce soit plus actionnable ?

**Raphaël CHARPENTIER**

Qu'est-ce que cela pourrait donner ? Je reprends la question par écrit. J'ai des déformations professionnelles qui font que je raisonne mieux par écrit... Donc, pour inclure cette remarque, la question que je vous soumettais était : « Si vous deveniez directrice ou directeur de Sciences Po, quelle serait la feuille de route de vos 100 premiers jours en fonction, notamment pour améliorer la vie étudiante et pédagogique ? » Dans ce cas-là, on pourrait dire : « quelle serait la feuille de route et vos marqueurs de réussite ? »

**Pauline PHAM**

Et mettre : « et comment les mesurerez-vous ? »

**Raphaël CHARPENTIER**

D'accord. Donc : « Si vous devenez directeur ou directrice de Sciences Po, quelle serait la feuille de route de vos 100 premiers jours en fonction, notamment pour améliorer la vie étudiante et pédagogique ? Comment mesureriez-vous la réussite ? »

**Pauline PHAM**

Comment ils estiment que c'est une réussite ou pas.

**Raphaël CHARPENTIER**

D'accord. Est-ce que cette question légèrement amendée conviendrait à l'ensemble du conseil ?

**Kévin COHEN**

Il y a une dimension subjective derrière la réussite. Je trouve que c'est problématique dans une question plutôt d'ordre de politique générale que la ou le futur directeur doit porter derrière cette question.

**Pauline PHAM**

Justement, l'idée, c'est de mettre des métriques, des critères de mesure assez clairs pour ensuite objectiver cela par rapport à quelque chose de moins subjectif qu'un objectif purement qualitatif. Après, je ne dis pas que c'est la bonne manière de faire. Mais comment on estime qu'ils l'ont vraiment fait ?

**Raphaël CHARPENTIER**

J'entends bien votre remarque. D'ailleurs, j'étais assez enclin à l'inclure. C'est vrai qu'en entendant la réflexion de Kévin COHEN, je me dis que peut-être que le but de cette question, c'est d'avoir de notre côté un certain nombre d'éléments et d'engagements tangibles. Là, en parlant de feuille de route, on a quelque chose de plus tangible. On peut peut-être ajouter aussi « quelles mesures concrètes » ou quelque chose comme cela qui permettrait d'avoir vraiment dans le marbre quelque chose de plus marqué et de plus concret. Ensuite, pour l'évaluation de la réussite, c'est plutôt notre rôle en tant que conseil de pouvoir faire remarquer au directeur ou à la directrice, de le ou la suivre et de lui rappeler les engagements qu'il ou elle a pris lors de cette audition. Je ne sais pas ce que vous en dites, Pauline.

**Pauline PHAM**

Si je suis la seule à penser cela, il n'y a pas de problème. Je m'adosse à la majorité, il n'y a pas de souci.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Pensez-vous qu'en ajoutant une mention d'engagements concrets ou de mesures concrètes, cela nous permet d'avoir quelque chose ? Je demande au conseil. Cela vous semble convenir ? Il y a plutôt une majorité qui se dégage, Pauline, si on ajoute quelque chose sur les engagements concrets. Nous, de notre côté, nous serons particulièrement vigilants. D'ailleurs, je peux déjà annoncer que nous inviterons au prochain conseil de la vie étudiante et de la formation le nouveau directeur ou la nouvelle directrice à intervenir. Donc, la question : « Si vous deveniez directrice ou directeur de Sciences Po, quelle serait la feuille de route de vos 100 premiers jours et vos premières mesures concrètes, notamment pour améliorer la vie pédagogique et étudiante ? » Est-ce que cela pourrait convenir à l'ensemble du conseil ? Oui, très bien. Je vous propose de le mettre au vote. Qui approuve cette question et la transmission à la présidente LAZARUS ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité. Nous en informerons Jeanne LAZARUS. Merci beaucoup.

*Les membres approuvent à l'unanimité la question à poser aux candidats lors de leur audition devant le Conseil de l'Institut.*

### **III. POINT D'INFORMATION SUR LES ADMISSIONS**

#### **Raphaël CHARPENTIER**

Point suivant à l'ordre du jour. Je remercie Gabriela CROUZET de nous avoir rejoints. Un premier point qui n'est pas le bilan définitif et complet que nous aurons dans quelques semaines, mais un premier qu'il était important d'avoir sur les admissions et le premier bilan de cette première campagne d'admissions avec la réforme.

#### **Gabriela CROUZET**

Bonjour. Merci beaucoup, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Bonjour à toutes. Je voudrais tout d'abord vous remercier chaleureusement pour votre invitation. Comme Monsieur le Président vient de l'évoquer, vous avez l'habitude de voir une présentation détaillée du bilan des admissions de la campagne d'admissions qui s'est déroulée à chaque fois l'année précédente. Cette présentation, on a l'habitude de la faire plutôt en début d'année civile, plutôt en janvier-février. Nous nous sommes dit qu'il était important, compte tenu du caractère un peu exceptionnel et particulier de la campagne d'admissions 2021, de vous proposer un premier point, un premier bilan de cette campagne d'admissions 2021 avant de revenir très prochainement vers vous avec un rapport beaucoup plus détaillé, celui dont vous avez l'habitude. Je souhaiterais également profiter aujourd'hui de mon intervention pour dessiner avec vous quelques actualités concernant la campagne d'admissions 2022 qui a déjà démarré.

Tout d'abord, quel est le bilan d'ensemble de cette campagne 2021 qui, comme je l'ai évoqué, n'a pas été tout à fait comme les autres. Avant tout, il est à souligner que l'attractivité de Sciences Po est restée intacte en 2021 et a même marqué des scores que l'on peut considérer comme historiques en dépit du contexte sanitaire global complexe. Comme vous pouvez l'observer sur la diapositive, Sciences Po a reçu plus de 31 000 candidatures au total pour sa formation initiale de premier cycle et de master. Cela représente une augmentation de 44 % au global par rapport à l'année 2020. La campagne d'admissions 2020 a par ailleurs été marquée par deux grandes nouveautés pour ce qui concerne l'admission : la mise en œuvre de la réforme de l'admission en première année et l'intégration pleine de Science Po dans la plate-forme nationale Parcoursup. Si l'on s'attarde maintenant sur comment cela s'est passé pour le collège universitaire précisément, nous pouvons observer que l'attractivité de notre bachelor, notre collège universitaire, a aussi marqué une évolution sans précédent. Nous avons reçu plus de 14 000 candidatures au total en 2021 par le biais des quatre voies d'admission existantes : voie générale, voie CEP, voie internationale et double diplôme. Cela représente pour le bachelor une augmentation de plus 65 % par rapport à 2020 puisque nous sommes passés d'un peu plus de 9000

candidatures à un peu plus de 14 000. Cette attractivité a été particulièrement portée, comme vous pouvez le voir sur la diapositive, par la voie générale qui accueille désormais depuis 2021 les bacheliers français de France et de l'étranger, mais l'augmentation a été aussi forte au niveau des doubles diplômes qui ont également marqué une importante évolution. Nous pouvons considérer que la visibilité de notre formation de Sciences Po, qui a été rendue possible par l'intégration pleine de la plate-forme nationale Parcoursup, conjuguée à la visibilité de la réforme de notre admission en première année a joué un rôle important dans cette attractivité dans les chiffres que nous observons. Les places en première année ont été stabilisées en 2021 autour d'une promotion de 1630 étudiants. Le taux global de sélection s'établit donc en 2021 à 10 % contre 20 % en 2020. La campagne et la réforme de l'admission en première année ont par ailleurs permis de concilier à la fois une très forte exigence académique de notre sélection, qui s'est reconfirmée avec des résultats probants en matière de diversité. Les admis en première année font tout d'abord preuve d'excellents résultats, mais aussi de parcours particulièrement divers.

Je vais commenter la diapositive. Pour ce qui est de l'excellence académique, nos admis en première année sont 97% à avoir une mention très bien au baccalauréat, dont 50 % l'ont obtenue avec les félicitations du jury, ce qui veut dire avec une moyenne de 18/20 et plus au baccalauréat. Parmi les admis de notre voie CEP, Convention Éducation Prioritaire, ils sont 80 % à avoir obtenu la mention très bien, ce qui est là aussi un score sans précédent. La note obtenue par les admis de la voie générale au niveau de tout le processus du schéma d'admission est de 72/80 et 68/80 pour les admis CEP et les amis internationaux. Donc, nous avons pris les élèves qui ont le mieux performé dans toute la procédure d'admission et qui ont eu des scores extrêmement élevés. Par ailleurs, bien sûr, nous surveillons maintenant comment se déroule l'intégration de nos nouveaux admis au niveau de leurs études à Sciences Po. En tout cas, les premiers retours des programmes, des campus sont remarquables concernant la qualité académique de notre nouvelle cohorte. Pour ce qui est du pilier de la diversité de notre recrutement, qui était l'autre important objectif de la réforme d'admission en première année, nous avons constaté une diversification très importante de notre base de recrutement. Parmi les candidats à la voie générale, il y avait plus de 1995 lycées d'origine différents, ce qui représentait une augmentation de 45 % de notre base de recrutement par rapport à 2020. Nous avons parmi les élèves qui nous viennent de l'étranger plus de 1000 lycées, près de 1100 lycées différents d'origine. Donc là aussi, c'est une diversité importante. Par ailleurs, notre répartition des admis par la voie générale s'est rapprochée de la répartition des élèves lycéens français dans les régions. Nous sommes passés à 70 % des admis qui viennent des régions hors Île-de-France, et donc 30 % d'élèves admis en première année viennent de la région Île-de-France. En 2020, c'était 64 % d'élèves qui ont été admis et qui venaient des régions hors Île-de-France. Nous nous rapprochons ainsi de la cartographie lycéenne française.

Par ailleurs, nous constatons une très grande variété de parcours académiques. Vous savez que le baccalauréat français a été réformé. Cette réforme a pris forme dans les dossiers dès 2021 parce qu'il n'y a plus les fameuses sections de baccalauréat. Nous sommes passés à la possibilité pour les lycéens d'avoir des spécialités. Ils en ont trois au niveau de la classe de première et deux au niveau de la classe de terminale. Donc, nous constatons que parmi nos admis, il y a 18 parcours différents, 18 spécialités de baccalauréat différentes qui sont représentées chez les admis par la voie générale. Nous constatons aussi que les admis ont souvent pris et gardé en terminale la spécialité qui s'appelle « histoire-géographie, géopolitique, sciences politiques » qui est visiblement considérée par ces lycéens qui s'intéressent à Sciences Po comme une bonne base de préparation pour l'admission à Sciences Po. Nous constatons toujours une très grande variété de diplômes secondaires étrangers. Je ne vais pas les détailler, mais nous restons sur beaucoup de diplômes nationaux qui sont les équivalents du baccalauréat français. Nous avons aussi des baccalauréats internationaux, le baccalauréat international, l'IB, et d'autres types de baccalauréats, donc là aussi une très grande diversité académique. 65 % de nos admissions sont des femmes en 2021, 35 % des hommes. C'est une évolution très peu marquante parce que nous étions à 64 % de femmes et 36 % d'hommes en 2020. Par contre, une grande évolution à souligner, ce sont les boursiers du secondaire. Nous avons 13 % d'admis boursiers du secondaire en 2021. Nous étions à 5 % de boursiers du secondaire en 2020. C'est une évolution importante qui laisse penser que notre visibilité

sur la plate-forme nationale et la réforme des admissions en première année ont permis d'attirer d'excellents profils d'élèves boursiers. Voici pour le bachelor.

Je vous propose de passer au master. Là aussi, vous pouvez observer que l'attractivité a fortement progressé. Le nombre de candidats est passé d'un peu plus de 9800 à un peu plus de 12 000, ce qui représente une augmentation de plus 19 %. C'est important aussi. Toutes les voies d'admission en master ont attiré davantage de candidats : la procédure française, la procédure internationale ainsi que les doubles diplômes. Les places en master sont restées stables en 2021 également. Le taux global de sélection s'est établi à 17 % en 2021, contre 24 % en 2020. Les admis en master ont étudié dans 85 pays différents du monde, France comprise. Ils sont plus de 108 nationalités différentes. Là aussi, on est très satisfaits de la diversité des admis qu'on accueille en master. Les principaux pays pourvoyeurs de nos admis sont la France, les États-Unis, le Royaume-Uni, le Canada et la Chine. On est vraiment sur les cinq principaux pays, non seulement niveau des candidatures, mais surtout des admis. Nos admis internationaux ont étudié dans des universités aussi prestigieuses que McGill, King's College, UCL, Leiden, NYU, etc. Les admis français nous viennent des filières d'études supérieures toujours aussi diverses et principalement d'études juridiques, de classes préparatoires littéraires, de filières en sciences politiques, sociologiques, économiques et d'écoles de commerce.

Enfin, quelques éléments concernant les perspectives 2022. Comme je vous le disais au départ, les admissions 2022 ont été lancées. Les admissions en master sont ouvertes depuis maintenant un mois, depuis le 4 octobre. Le premier jury d'admissibilité internationale se prépare. Pour ce qui est des admissions en première année, l'admission via la voie internationale a démarré la semaine dernière, jeudi, le 4 novembre, tandis que les voies d'admission Parcoursup s'alignent dans le calendrier national de la plate-forme Parcoursup et vont démarrer fin janvier. Les modalités d'admission restent identiques pour le collège universitaire en 2022, mais nous travaillons actuellement avec un comité pédagogique de la réforme de l'admission en première année sur la définition encore plus approfondie et affinée de critères d'évaluation des dossiers de candidature et de l'oral. Je vous remercie pour votre attention et je serai ravie de répondre à vos questions.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Merci beaucoup, Mme CROUZET. Est-ce qu'il y a des questions ?

### **Paul VIGNAT**

On était tous très impatients de voir les premiers résultats de cette première campagne d'admissions. Il y a un point sur lequel vous n'êtes pas revenue et que j'ai cru voir sur la diapositive, et j'espère que j'ai mal vu. J'ai l'impression que le nombre de candidats qui viennent de lycées conventionnés CEP a baissé entre 2020 et 2021. Est-ce que c'est vrai ? Si c'est vrai, comment cela s'explique-t-il ? Comment faire pour améliorer cela ? C'était l'un des objectifs de la procédure que d'augmenter le nombre de lycéens qui viennent de CEP.

### **Kévin COHEN**

Je rejoins ce que Paul VIGNAT a dit. Des interrogations quant à la procédure CEP. Aujourd'hui, on n'arrive plus trop à comprendre comment cela fonctionne, même au sein de ces lycées-là. Venant moi-même de la procédure, je trouve qu'elle est très importante pour la diversité à Sciences Po et aujourd'hui, les élèves que je sonde dans mon ancien lycée n'arrivent pas forcément à comprendre les tenants et les aboutissants de cette réforme. Justement, au sujet de cette réforme, Bénédicte DURAND, à l'époque directrice de la formation initiale, avait parlé d'un comité de suivi de la réforme qui devait être créé en incluant une présence étudiante. Qu'en est-il aujourd'hui ?

### **Raphaël CHARPENTIER**

Je me permets de me joindre aussi à la question sur la procédure CEP et, en particulier, je crois me souvenir qu'il y avait une sorte de deuxième étage de la fusée dans la procédure des admissions avec une incorporation dans un second temps de la procédure CEP. Je souhaitais savoir où on en était. Et

peut-être également avoir un retour d'expérience des évaluateurs de la réforme d'admissions et des évolutions que vous envisagez aujourd'hui déjà de donner aux modalités d'examen des dossiers.

### **Gabriela CROUZET**

Je vais commencer dans l'ordre, si vous voulez bien, donc pour les questions de Paul concernant les chiffres CEP. Nous sommes revenus sur la diapositive qui montre que par rapport à l'année 2020, sur la voie d'admission CEP, nous avons pu observer un petit peu moins de candidatures que les années précédentes. Nous sommes passés de 850 à 750. Le changement, pour les lycées conventionnés CEP, a été double. Nous avons réformé l'admission en première année qui a complètement intégré la voie CEP dans cette réforme. Désormais, les élèves qui sont dans nos lycées partenaires passent par les mêmes épreuves d'admission que l'ensemble des autres candidats, que ce soient les candidats français ou internationaux. Le deuxième changement, c'était que pour la première fois, les élèves CEP ont également postulé comme tous les autres élèves de lycées français sur la plate-forme nationale Parcoursup. Comme vous le savez, sur la plate-forme Parcoursup, les élèves ont dix possibilités de vœux de formation supérieure. Les années précédentes, ils postulaient sur le portail de Sciences Po, mais c'était une candidature simplifiée dans la mesure où l'admissibilité était gérée directement dans les lycées et était organisée par les lycées partenaires et non pas par Sciences Po. C'est quand même un changement qui a pu marquer une évolution pour les lycées et les lycéens. Nous pensons que ceux qui sont allés jusqu'au bout du processus sur la plate-forme nationale Parcoursup, ce sont ceux qui étaient véritablement très engagés dans leur candidature et souhaitaient véritablement candidater à Sciences Po, là où précédemment, quand ils faisaient un dossier simplifié sur le portail de Sciences Po, ils n'avaient pas encore les résultats d'admissibilité de leur lycée et pouvaient donc faire acte de leur candidature sur le portail de Sciences Po avant de s'engager réellement dans ce processus, parce que l'admissibilité ne venait qu'après dans les lycées et donc leur donnait une orientation définitive à leur candidature plus tard au sein des lycées. Nous pensons que nous avons eu en 2021, sur la voie CEP, des candidats qui ont décidé d'aller jusqu'au bout du processus et qui souhaitaient réellement tenter leur candidature à Sciences Po.

### **Kévin COHEN**

Vous dites « simplifié », je préfère dire « adapté », parce qu'on n'a pas les mêmes conditions au départ pour réussir à l'école. Concrètement, qu'est-ce qui les différencie des autres candidats sur la plate-forme Parcoursup et en général ?

### **Gabriela CROUZET**

Les candidats CEP continuent à bénéficier d'une voie d'admission spécifique. Cela veut dire qu'à partir du moment où ils candidatent sur la plate-forme Parcoursup, ils sont considérés et traités à part. Leurs candidatures sont examinées séparément des autres candidatures du début du processus jusqu'à la fin. Cela veut dire que les évaluateurs, le vivier d'évaluateurs et d'examineurs des oraux sont dédiés. Ils bénéficient de classements d'admissions et de listes d'attente spécifiques, séparées, indépendantes de la voie générale. On conserve une particularité entière pour reconnaître la spécificité des parcours des élèves qui nous viennent des lycées partenaires. Simplement, la candidature, désormais, est accueillie sur le même portail qui est le portail national.

Je poursuis parce qu'il y avait d'autres questions sur la voie CEP. Kévin nous a questionnés sur les tenants et les aboutissants de la réforme. Vous savez qu'il y a une équipe à Sciences Po qui s'occupe du lien quotidien avec les lycées partenaires. C'est l'équipe Égalité des chances. Cette équipe s'emploie depuis le début des travaux sur la réforme à travailler au quotidien avec tous les lycées, les proviseurs, les enseignants et les élèves. Je pense que les tenants et les aboutissants de la réforme sont désormais appropriés par les lycées. D'ailleurs, la procédure d'admission s'est vraiment extrêmement bien passée pour les candidats CEP et pour cette voie d'admission dédiée. Nous avons eu des admis d'une très grande qualité, extrêmement bien préparés pour la voie d'admission. Je pense vraiment que l'appropriation de la procédure s'est faite pour cette première campagne de 2021. Nous continuons à

suivre les lycées d'une façon extrêmement rapprochée dès maintenant pour les préparer à nouveau à la campagne d'admission 2022. Un séminaire se prépare pour accueillir les lycées partenaires en janvier ici pour travailler sur les problématiques de l'admission mais aussi les autres problématiques des ateliers CEP qui ont évolué avec la réforme. Donc, nous nous employons au quotidien à s'assurer que les lycées se sont parfaitement approprié la voie d'admission réformée, sachant que vous avez peut-être constaté que, désormais, cette admission est faite sur dossier oral. Dans le dossier, il y a trois épreuves différentes. Ensuite, il y a l'oral. Cette procédure d'admission ressemble beaucoup à l'ancienne procédure d'admission CEP qui consistait à un dossier de candidature exigeant et à un oral. Dans l'oral, nous avons intégré un exercice de commentaire d'image qui avait existé pour la procédure CEP dans le passé. Donc, la procédure en elle-même n'a pas beaucoup changé. Mais ces changements, autour du fait que la voie s'intègre désormais dans les mêmes critères d'admission que tous les candidats et que le passage de la candidature se fait désormais sur la plate-forme nationale, ce sont des changements que l'on accompagne vraiment de près.

Pour ce qui est de la présence des étudiants dans le comité de suivi, il faudrait qu'on repose la question une fois qu'on aura le nouveau directeur de Sciences Po et le nouveau directeur ou directrice de la formation. Ces comités existent, suivent d'extrêmement près les résultats de la réforme de l'admission en première année. Nous avons un comité pédagogique qui a travaillé sur la conception de la réforme et qui continue à travailler chaque année, comme je l'ai dit tout à l'heure, sur d'éventuels ajustements des épreuves pédagogiques. Nous avons le même comité de suivi du côté de la voie CEP qui suit non seulement la question des ajustements des épreuves d'admission, mais aussi tous les autres étages, comme le disait Monsieur le Président, de la réforme CEP qui consiste par ailleurs à l'élargissement de la cartographie des lycées partenaires et en un retravail des ateliers de préparation à l'enseignement supérieur.

Ensuite, la question de Monsieur le Président sur les critères d'évaluation et le retour des enseignants, des évaluateurs et des examinateurs. Nous avons fait passer des questionnaires approfondis à tous les examinateurs de dossiers de candidature et à tous les examinateurs des oraux à la fin de la campagne 2021. Nous avons pris en compte ces retours pour concevoir la campagne d'admission en 2022. Et ces retours nous ont conduits à la conclusion que la réforme telle qu'elle a été définie au niveau des épreuves d'admission allait rester identique pour la campagne 2022, parce qu'elle a répondu aux objectifs que nous nous sommes fixés en matière d'admission et d'exigence pédagogique et académique au niveau de Sciences Po. Nous avons, grâce à ces retours, pu travailler sur la question des critères affinés de l'évaluation des dossiers de candidature et aussi sur les critères encore plus affinés de l'évaluation de l'oral. Dans les critères plus affinés des dossiers de candidature se pose par exemple la question de comment faire avec le baccalauréat français réformé qui désormais, en dépit d'un projet initial qui n'était pas conçu exactement de cette façon-là, comprend très peu d'épreuves nationales objectives, et donc, qui est plutôt majoritairement basé sur le contrôle continu. Donc, comment on intègre cette nouvelle évolution du baccalauréat, qui semble s'ajuster de plus en plus dans cette direction-là, dans notre nouvelle procédure d'admission sachant qu'au départ, nous avions pour projet de prendre en compte les épreuves nationales de ce baccalauréat au niveau de notre procédure d'admission. C'est une première question sur laquelle nous travaillons. La deuxième, c'est comment encore mieux affiner le regard panoramique que portent les deux examinateurs qui se penchent sur un dossier de candidature au niveau de la trajectoire du candidat ? Comment est-ce qu'on prend en compte les effets de notation dans les lycées ? Sachant qu'encore une fois, nous vivons à une époque où le contrôle continu pèse beaucoup et où les lycées ont des pratiques, des cultures pédagogiques et de notation qui ne sont pas totalement homogènes sur tout le territoire. Donc, comment on travaille sur ces sujets-là ? Ce sont des sujets sur lesquels on travaille avec ces comités de suivi, comités pédagogiques, pour aller toujours plus loin et pour essayer d'être encore plus objectifs vis-à-vis de l'ensemble des candidatures que nous recevons sur ces sujets-là.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Peut-être une question subsidiaire de ma part. Qui compose aujourd'hui le comité de suivi de la réforme ?

### **Gabriela CROUZET**

Le comité pédagogique de la réforme est composé d'enseignants chercheurs de Sciences Po, de représentants pédagogiques du collège universitaire, de représentants de la direction des admissions de Sciences Po, sachant que le directeur de la formation Sciences Po en fait partie. Il y a la représentation assez large de parties prenantes. Il y a des enseignants du secondaire aussi qui font partie du comité pédagogique. Nous essayons de rester au contact, par le biais d'une représentation la plus diverse possible dans ce comité pédagogique, des réalités du terrain dans l'enseignement secondaire pour pouvoir suivre d'une façon efficace cette réforme. Peut-être que Myriam DUBOIS-MONKACHI a des compléments sur le sujet de la voie CEP.

Les JPO, absolument. Nous nous apprêtons à accueillir les Journées portes ouvertes numériques digitales à 100 % très prochainement, le 20 novembre au niveau du collège universitaire, le 27 novembre pour les formations de master. À nouveau, ces journées sont entièrement numériques et donc accessibles à distance pour tous les candidats. Bien entendu, il y a des sessions dédiées aux lycéens qui nous viennent des lycées partenaires CEP pour répondre à leurs diverses interrogations sur le suivi particulier de cette voie d'admission.

### **Mario DEL PERO**

Merci, Gabriela CROUZET. Ce sont des données impressionnantes, je dois le dire. J'ai une question très banale. La comparaison est faite avec 2020. 2020 a été une année particulière à cause de la pandémie. Si nous faisons des comparaisons à un peu plus long terme, quelles seraient les indications que nous aurions ? Je pense que c'est vraiment utile aussi de présenter des comparaisons plus à long terme pour revoir mieux la trajectoire, l'historique et l'évolution des processus d'admission.

### **Gabriela CROUZET**

Oui, merci beaucoup. C'est une question passionnante. Dans le bilan détaillé que je vous présenterai prochainement, il y a des graphiques qui permettent de suivre au niveau de l'évolution des candidatures, notamment l'évolution historique depuis plusieurs années. Ce qui est absolument certain, c'est que Sciences Po, depuis au moins cinq ans, si ce n'est pas sept ou huit ans, n'a jamais cessé d'augmenter son attractivité à travers le volume des candidatures que nous recevons. Nous sommes sur une courbe ascendante chaque année. En 2021, nous avons eu des scores particulièrement élevés. Mais chaque année, nous observons des augmentations du nombre de candidatures au global. Pour ce qui est de l'évolution des procédures d'admission, c'est vrai que le bilan ne comprend pas cette partie-là. Pourquoi pas aussi préparer une intervention de ma part sur ce sujet. Nous sommes en 2021 sur une réforme qui a supprimé l'examen sur table pour les élèves bacheliers qui candidatent en première année. Trois ou quatre ans avant cela, nous avons fait le même type de démarche pour les candidats en master, parce que les candidats qui passaient par les procédures françaises composaient un examen sur table il y a encore quatre ans. Cet examen sur table pour la procédure française a été supprimé. Désormais, l'admission en master se fait sur dossier et oral pour l'ensemble des candidats. Ce sont les évolutions les plus récentes et les plus marquantes dans les admissions à Sciences Po. Avant cela, l'examen du dossier de candidature a été introduit dans les années 2005. En 2010, cela s'est beaucoup renforcé. C'est à partir de ce moment-là que Sciences Po a pu réellement approfondir son expertise en matière de l'évaluation des dossiers de candidature. Aujourd'hui, nous pouvons considérer que, sur notre capacité à évaluer un dossier de candidature, nous avons une très forte compétence institutionnelle.

### **Céline BUON**

Je voulais revenir sur l'explosion des candidatures au niveau collège universitaire. C'est certainement dû à l'entrée de Sciences Po dans Parcoursup. J'aimerais savoir comment vous avez fait face à cette

explosion de candidatures en termes d'examineurs à la direction des admissions. Raisonnablement, on peut penser que cela va se stabiliser à des chiffres qu'on a eus en 2021 pour 2022. Dans ce cas-là, comment comptez-vous renforcer toute cette équipe d'examineurs ?

### **Paul VIGNAT**

Je reviens en arrière sur le suivi qualitatif de la réforme. Vous avez parlé d'un questionnaire pour les examinateurs. Est-ce que vous attendez ou vous prévoyez de recueillir des avis et des ressentis des candidats, soit des admis, soit des non-admis ? Loin de moi l'idée de vouloir parler à leur place, mais je suis sûr qu'ils ont plein de choses à dire, surtout pour cette première expérimentation, sur certaines déceptions ou incompréhensions que cette première année a générées.

### **Gabriela CROUZET**

D'abord sur la question de Céline BUON, qui est une question très intéressante. Merci beaucoup. Effectivement, quand on a plus de candidatures, nos processus sont basés sur une évaluation humaine, exigeante et approfondie. Sur la procédure d'admission en première année, nous avons deux examinateurs qui se penchent sur chaque candidature d'une façon indépendante. Ils ne se connaissent pas. Donc, il a fallu augmenter le vivier des examinateurs des dossiers. Nous avons donc pu recruter, principalement à l'automne et au début de l'hiver, plus de 1000 évaluateurs qui étaient destinés à se pencher sur les 15 000 candidatures au total que nous avons eues dans Parcoursup. Nous avons d'abord pris la base des évaluateurs que nous avons déjà eus dans le passé à Sciences Po. Ils venaient principalement des lycées parisiens et des classes prépa parisiennes, car ils étaient aussi correcteurs de l'examen sur table auparavant. Nous avons ensuite élargi ce vivier d'évaluateurs à d'autres enseignants de l'enseignement secondaire en France. En face, nous essayons toujours de mettre un évaluateur issu de Sciences Po. Nous avons également constitué un vivier d'examineurs spécifiques issus de Sciences Po, des équipes pédagogiques, des enseignants, des chercheurs, etc. Nous avons aujourd'hui ce vivier de 1000 évaluateurs qui a fait une première campagne d'admission réformée avec nous et que nous allons reconduire pour 2022. Aurons-nous plus de candidatures qu'en 2021 ? C'est une véritable question. Je pense que nous avons atteint un score très important. Personnellement, je ne suis pas complètement sûre qu'on va dépasser ce score. Mais il faut l'observer. Si nous observons que, dans le début de l'ouverture de Parcoursup, il y a toujours une tendance à la croissance, nous procéderons à l'élargissement de ce vivier des examinateurs et nous nous équiperons d'une façon suffisante pour que toutes les candidatures soient doublement examinées, comme le règlement des admissions au bachelor nous y oblige.

Pour la question de Paul sur le ressenti des admis et des non-admis, tous les candidats qui viennent de Parcoursup et qui n'ont pas été admis, sur le plan réglementaire de Parcoursup, Sciences Po n'a pas le droit de prendre attache avec ces candidats pour savoir comment ils ont éventuellement pu vivre la nouvelle procédure d'admission et quelle était la nature de leurs éventuelles déceptions. Nous avons eu beaucoup de déçus. Nous avons eu beaucoup de candidats pour très peu de places. Donc, dès la phase d'admissibilité, nous avons pu observer beaucoup de déceptions malheureusement inévitables du fait du nombre de places que nous pouvions proposer. Par contre, bien sûr, nous suivons nos admis. Nous suivons de près quel est leur retour sur la nouvelle admission et quel était leur vécu. Nous observons que ce sont des candidats à la fois qui sont excellents au niveau académique et qui ont des parcours souvent marqués par beaucoup de passion, d'engagement, d'intérêt, d'envie, de volonté d'agir et de s'investir au niveau de Sciences Po. C'est ce que je peux vous dire pour ceux avec qui j'ai pu échanger de mon côté. Malheureusement, sur les non-admis, nous ne pourrions pas revenir vers eux. Mais nous avons vraiment travaillé de très près avec tous les examinateurs de la campagne d'admission 2021 pour essayer d'aller beaucoup plus loin et pour essayer de mieux communiquer avec les candidats tout au long de la procédure d'admission pour essayer d'être les plus transparents possible pour les aider à mieux comprendre comment se déroule ce processus.



### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Juste pour une conclusion, si vous me permettez. J'aimerais vraiment adresser des remerciements très sincères à la direction aux admissions. Cela a été présenté de manière très fluide et on a l'impression que tout est formidable, et cela l'est. Mais à quel prix ? Il y a eu un investissement énorme. Nous sommes dans une situation particulière, pour cette campagne, avec une crise sanitaire qui était très importante et le changement du baccalauréat. Et tout cela a été géré avec beaucoup de professionnalisme par une direction des admissions dirigée par Mme CROUZET. Je voudrais vraiment la remercier et, en le remerciant, avoir aussi une pensée pour notre directrice de la formation de l'époque, notre administratrice provisoire qui a mené cette réforme avec vous, réforme qui a été adoptée à une très large majorité par le CVEF et le CI. Je voulais aussi en profiter pour ne pas oublier l'histoire de notre institution, même si c'est une histoire récente. M. COHEN, je vous assure, les CEP vont revenir en nombre. Nous allons, l'année prochaine, avoir plus de 200 lycées partenaires. Nous en avons 166 cette année. Le temps que le système arrive à plein régime, je pense que, dans deux ou trois ans, en 2023, nous aurons certainement beaucoup plus de candidats CEP. Je vous remercie.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Merci beaucoup, Madame la Directrice, pour cette présentation et d'avoir répondu à nos questions. Merci de mener à bien ce lourd processus qu'est l'admission à Sciences Po.

## **IV. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES**

### **Raphaël CHARPENTIER**

Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour, la reconnaissance des associations étudiantes. M. VIVIEN, je vous laisse la parole.

### **Baptiste VIVIEN**

Merci, Monsieur le Président. Rapidement, c'est la continuité du processus de renouvellement de la reconnaissance engagée en début d'année. Y sont soumises 11 nouvelles associations qui étaient soit précédemment déjà reconnues mais qui ont demandé leur renouvellement qui n'était pas encore jour à la rentrée, soit qui étaient initiatives. Dans ce lot, vous avez Society, qui est une initiative, Moda Rosa qui est une association qui agit sur le campus de Poitiers, Reims Economics Society qui est sur le campus de Reims, Stop and Go sur Paris, Pôle Ambiance Collégiades qui agit sur le campus de Nancy, Sciences Po Refugee Help Menton, Feminist Union Menton, Volar qui agit sur le campus de Poitiers et enfin Au Cœur des Paysans, une antenne étudiante de Sciences Po qui agit sur le campus de Paris. Pour ce qui est du point 2, c'étaient les associations qui nécessitaient d'être présentées à la commission parce qu'il y avait un point à viser. Paris Saint-Germain Sciences Po, c'est parce qu'ils utilisaient le terme et la marque Sciences Po sur leurs statuts, donc c'est en cours de modification. Et enfin Afrobeat Sciences Po, qui est une association de supporters du programme Europe-Afrique et qui n'était pas passé par les initiatives et la responsable du campus vie étudiante souhaitait que cette association puisse bénéficier d'une reconnaissance au même titre que les Ultraviolets qui l'avaient déjà obtenue.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ou des interventions ? Non. Je vous propose de passer au vote. Qui approuve ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Nous pouvons donc déclarer les associations reconnues.

*Les membres votent la reconnaissance des associations étudiantes à l'unanimité.*

## **V. ADOPTION DES FINANCEMENTS DES PROJETS ETUDIANTS SOUMIS A L'AVIS DE LA COMMISSION DE LA VIE ETUDIANTE DU 25 OCTOBRE 2021**

### **Raphaël CHARPENTIER**

Nous avons étudié en commission de la vie étudiante les demandes de subventions d'un certain nombre d'associations et accordé des subventions au Prix Mirabeau, au Prix littéraire des étudiants de Sciences Po ainsi qu'à Sciences Po Nations Unies qui organise les 12 et 14 novembre un inter-campus. Par ailleurs, nous avons émis une réserve et demandé à l'association In Vino Veritas de revoir son dossier, puisque le dossier qui nous était présenté n'avait pas du tout de dimension d'ouverture vers les communautés étudiantes de Sciences Po. Mais nous sommes ouverts à une réétude du dossier s'il y a des cours d'œnologie ouverts et une démarche plus inclusive envers tout le monde. Voilà pour les remarques.

S'il n'y a des questions ou des remarques nous pouvons passer au vote. Qui approuve ces demandes de subventions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elles sont donc adoptées à l'unanimité.

*Les membres votent l'adoption des financements des projets étudiants soumis à l'avis de la commission de la vie étudiante du 25 octobre 2021 à l'unanimité.*

## **VI. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX PROVISOIRES DES SEANCES DU 13 SEPTEMBRE ET DU 4 OCTOBRE 2021**

### **Raphaël CHARPENTIER**

Dernier point avant de passer aux questions diverses sur les procès-verbaux des séances du 13 septembre et du 4 octobre. Est-ce qu'il y a des remarques ? Non. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptés à l'unanimité.

*Les membres votent l'adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 13 septembre et du 4 octobre 2021 à l'unanimité.*

## **VII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

### **Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Je voulais revenir sur l'actualité. Je ne sais pas si vous avez vu, mais il y a eu des révélations à propos de Total et du fait que, depuis les années 70, l'entreprise était au courant au sujet du changement climatique et ils ont contribué à entretenir le doute sur cette réalité. Et maintenant, en pleine crise de l'énergie, ils ont annoncé un bénéfice net multiplié par 23 sur un an. Mais surtout, au vu de ces révélations vis-à-vis du changement climatique, j'aimerais bien demander un petit état des lieux sur plusieurs choses. D'une part, la déontologie qui régit nos partenariats à Sciences Po parce qu'il me semble qu'il y a une incompatibilité avec certains principes que l'on défend, notamment avec les principes qui ont été mis en avant dans le nouveau plan de transformation environnementale qui nous a été présenté au début de cette année. Je voulais également revenir sur ce plan de transformation environnementale sur plusieurs points vis-à-vis de cette incompatibilité avec le financement de Total. J'ai quelques questions sur l'objectif recherches, l'objectif financement responsable et le comité des partenaires, parce que depuis 2011 environ, il y a un financement de Total au CRI et à l'Observatoire mondial des enjeux et des risques. Vis-à-vis de l'objectif recherches, je me demandais quelle était la nature de ce financement et si on peut assurer vis-à-vis de ce financement une liberté académique de la recherche, notamment vis-à-vis de la transition environnementale. J'avais une question sur le comité des partenaires. Une des propositions faites dans ce rapport était de faire un comité de partenaires qui pourrait accompagner les propositions et les changements vis-à-vis de la transformation

environnementale à la Sciences Po. Je voulais savoir où ça en est et qui fait partie de ce comité de partenaires, si Total y siège ou pas. Merci.

#### **Kévin COHEN**

Mes camarades n'étant pas présents aujourd'hui, je vais lire l'intervention préparée par Mme LEBARON.

« Des étudiantes et des étudiants de l'école PSIA ont reçu un mail de leur école leur disant que les cours passaient intégralement en présentiel au semestre prochain et qu'aucun suivi en distanciel n'était possible. Certains se basant sur le mail de Mme DURAND en juin dernier avaient compris pouvoir suivre les cours à distance tout au long de l'année et ne peuvent toujours pas se rendre en France pour des problèmes de visa ou des problèmes financiers, car les billets d'avion restent chers, sans compter le coût d'installation en France. La seule solution qui leur est proposée actuellement est de faire une suspension de scolarité jusqu'à l'année prochaine, ce qui nous paraît très rigide et peu approprié. Évidemment, nous soutenons, comme depuis le début du progressif retour à la normale, un enseignement présentiel. Cependant, nous ne comprenons pas que, dans des situations très précises où les difficultés à se rendre en France perdurent, on ne propose pas à ces étudiantes et ces étudiants de suivre les cours du deuxième semestre en distanciel. Les salles sont maintenant en majorité équipées pour de l'hybride. Ce système qui a fonctionné un semestre peut en notre sens fonctionner quelques mois supplémentaires. C'est la solution qui nous paraît la plus simple à mettre en œuvre et qui occasionnerait moins de troubles et de stress aux étudiants concernés. »

#### **Raphaël CHARPENTIER**

Y a-t-il d'autres questions ? Non ? Peut-être sur la question sur Total, M. THUBERT ?

#### **Sébastien THUBERT**

Merci, Monsieur le Président. J'avoue que le principe des questions diverses est un point qui nous permet de poser un certain nombre de questions, mais il faut faire attention lorsqu'il y a des questions très techniques et qui demandent beaucoup d'éléments à pouvoir anticiper ce genre de questions pour que nous puissions vous donner en temps utile les réponses qu'il nous est très difficile de vous donner en 30 secondes, surtout avec ce que vous avez posé comme sujet. Je pense qu'il serait intéressant que, dans les prochains conseils, nous puissions faire un point en sachant que nous avons une nouvelle responsable de la transition à Sciences Po qui est arrivée il y a un mois et demi, que nous allons avoir aussi une nouvelle direction. Nous avons eu un groupe de travail où Nathalie JACQUET nous avait exposé le travail mené autour des critères et une vraie réflexion sur les critères qui devront être posés. Donc, je pense que nous ne pouvons pas répondre à ces très nombreuses questions que vous posez aujourd'hui, mais nous reviendrons vers vous à ce sujet et nous verrons à quel moment nous inscrirons cela au conseil pour qu'il y ait une vraie discussion et un vrai débat.

#### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Concernant votre question sur le cadre de scolarité, je peux vous répondre. Nous restons dans la même logique, c'est-à-dire que le présentiel est la règle, c'est le cas en général, modulo les étudiants qui ont des difficultés concernant le Covid, que ce soit la maladie ou une difficulté à obtenir un visa parce que l'administration française dans leur pays n'est pas suffisamment présente et ne peut pas délivrer de visa. Hormis ces deux cas, et c'est exactement le même cadre que celui défini pour ce semestre, il n'y a pas de possibilité de suivre les cours à distance. Pourquoi ? Vous parlez d'hybridité et d'équipement. Il y a aussi la pédagogie, l'enseignement. Il nous est remonté que la volonté des enseignants est d'enseigner en présentiel et d'éliminer le plus possible les situations d'hybridité parce qu'elles ne sont pas confortables pour les étudiants et pour l'enseignant. C'est la première chose. On a réussi à faire quelques exceptions pour des étudiants qui n'ont pas pu rejoindre l'établissement, qui sont très peu nombreux. J'entends bien que vous lisez une lettre rédigée par vos camarades, mais avez-vous chiffré ce nombre d'étudiants ? À ma connaissance, nous avons trois ou quatre étudiants en difficultés financières, comme

c'était le cas avant la crise, pour lesquels nous avons des propositions d'aménagement de scolarité et éventuellement une revue de leur situation auprès des instances pour obtenir une bourse. Mais nous ne souhaitons pas, pour des raisons d'exigence du cadre de scolarité, permettre aux étudiants... Parce que je peux vous dire qu'au quotidien, nous avons pas mal de demandes d'étudiants qui, parce qu'ils ont une activité à 10 h, voudraient bien suivre le cours à distance, ce qui entraîne une préparation pour l'enseignant beaucoup plus délicate. Vous le comprendrez, je pense, nous avons des enseignants ici qui pourraient en témoigner. Tout distanciel, pas de difficultés. Tous présentiel, pas de difficultés. L'hybride, on essaie de l'éliminer le plus possible. Nous sommes dans une logique qui n'a pas changé, toujours très attentifs aux situations individuelles. Mais il n'y aura pas de possibilité de suivre les cours à la carte, même si les étudiants ont des difficultés financières. Nous avons d'autres solutions leur proposer pour maintenir la qualité de l'enseignement.

**Raphaël CHARPENTIER**

Est-ce qu'il y a d'autres questions avant que nous levions la séance ? Non ? Je vous remercie toutes et tous. Nous nous retrouvons le mois prochain avec probablement un nouveau directeur ou une nouvelle directrice.

*Raphaël CHARPENTIER lève la séance à 10 heures 02.*